

Présents : MM. M. Helson, Bourgmestre, **Président**

MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Hubert et Chintinne, **Echevins**

M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. C. Lasseaux, Halloy, Genard, Mmes Lorent, Diez-Burlet,

M. Hennin, Mmes Valtin, Monier-Delobbe et Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**

Frédérique Seyler, **Conseillère communale, Présidente du Conseil de l'Action Sociale**

J. Huart, **Secrétaire communal a.i.**

Excusés : MM. les Conseillers Lauvaux, Lechat et Mme la Conseillère Reman

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président sollicite l'approbation des membres du conseil communal pour examiner un point en urgence.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil marque son accord pour que ce point soit soumis à la présente séance :

Flavion – Restauration d'une chapelle et création d'un espace cinéraire.

a) Information.

b) Projet – Cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

d) Avis de marché – Approbation – Décision

- a) Le bureau d'étude ADESPACE, auteur de projet désigné pour le projet de restauration de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Flavion, et la création d'un espace cinéraire, dans ses abords, a déposé le dossier définitif.

Ce projet est divisé en deux lots, pour un montant total de 168.246,56 € TVAC.

La part non subsidiée du premier lot sera prise en charge par le comité local de sauvegarde de la chapelle, pour un montant maximum de 17.000 €.

La part non subsidiée du second lot sera prise en charge par la Commune de Florennes, pour un montant maximum de 13.000 €.

La promesse d'intervention maximale de la Région Wallonne se chiffre à 140.000 €.

- b) Décide d'approuver le cahier spécial des charges, rédigé par le bureau d'étude ADESPACE, régissant le marché de restauration de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et la création d'un espace cinéraire, à Flavion, pour un montant total estimé à 168.246,56 €.
- c) Décide d'attribuer le marché selon la procédure d'adjudication publique.
- d) Décide également d'approuver l'avis de marché.

1. Résolutions de la séance du 28 mai 2010 – Approbation – Décision

Après en avoir entendu lecture, par Monsieur le Secrétaire communal ai., approuve, à l'unanimité des membres présents, les résolutions de la séance du Conseil Communal du 28 mai 2010.

2. Compte communal de l'exercice 2009 – Approbation – Décision

Monsieur Freddy PREILLON, Receveur communal, entre en séance et présente la synthèse analytique du compte communal de l'exercice 2009.

Monsieur MAINIL, Echevin des Finances, remercie, au nom du Conseil, le travail effectué par Monsieur le Receveur et son équipe. Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX associe son groupe à ces remerciements et rappelle que ce compte est le reflet de sa gestion.

A l'unanimité des membres présents, le compte communal de l'exercice 2009 est approuvé.

3. Budget communal 2010 – Modifications budgétaires n°1 des budgets ordinaire et extraordinaire – Approbation – Décision

Les modifications budgétaires sont présentées par Monsieur l'Echevin MAINIL.

Pour le service ordinaire et après avoir répondu aux questions du groupe CONTACT 21, Monsieur l'Echevin conclut que :

- L'équilibre budgétaire est atteint.

- Il y a des possibilités de réaliser des emprunts.

Et ce, grâce à l'augmentation du Fonds des Communes et de l'IPP.

Pour le service extraordinaire, le débat tourne sur la création de l'espace culturel.

La majorité et la minorité ne s'entendent pas sur l'affectation de l'ancien bâtiment Sabymeubles.

Au cours du débat, Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX n'accepte pas les termes évoqués à son égard et décide que son groupe se retire de la séance.

Le groupe CONTACT 21 ayant quitté la salle, le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 20 H 15.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2010, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal a.i.,

J. HUART

Le Bourgmestre,

P. HELSON
